



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 24 juillet 2023
N°1055

État des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine

L'état des lieux de l'accès aux espèces sur le territoire métropolitain publié l'an dernier, en juillet 2022, a été mis à jour par le groupe de travail, créé en 2018, au sein de la filière fiduciaire française sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et de la Banque de France. Pour la première fois, une cartographie détaillée des points d'accès aux espèces en France métropolitaine est également publiée en complément de ce rapport. L'accessibilité aux espèces constitue l'un des cinq piliers de la politique nationale de gestion des espèces.

Cette actualisation confirme le maintien à un très bon niveau de l'accessibilité aux billets en France métropolitaine. Le maillage du territoire est globalement inchangé d'une année sur l'autre. En particulier, l'état des lieux à fin 2022 conforte le diagnostic de l'an passé selon lequel plus de 99% de la population métropolitaine, âgée de 15 ans et plus, résident soit dans une commune équipée d'au moins un automate, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche.

Plus précisément, à fin 2022, le nombre de points d'accès aux espèces en métropole, qu'il s'agisse de distributeurs automatiques de billets (DAB) ou de points de distribution d'espèces situés dans des commerces, se maintient à plus de 73 000 (73 205 points d'accès à fin 2022, contre 73 802 points d'accès à fin 2021, soit -0,8%). Cette évolution est liée à une légère diminution du nombre d'automates¹ (46 249 fin 2022, contre 47 853 fin 2021, soit -3,4%), qui s'accompagne d'une hausse des points de distribution dans les commerces (26 956 fin 2022, contre 25 949 fin 2021, soit +3,9%). La diminution du nombre de distributeurs est concentrée sur les villes les plus peuplées et les mieux équipées, reflétant une optimisation des installations en vue de garantir notamment un meilleur maillage territorial : elle n'est pas de nature à altérer les indicateurs d'accessibilité.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et la Banque de France restent très attentifs à la préservation de l'accès de chaque citoyen français aux espèces.

¹ Y compris les DAB dits indépendants, i.e. détenus par des opérateurs privés non bancaires.

Contacts presse :

Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Pôle communication : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr – 01 44 87 75 44

Banque de France, Service presse : presse@banque-france.fr – 01 42 92 39 00

Cartographie des points d'accès aux espèces en France métropolitaine à fin 2022 : <https://banque-france.articque.com/share/display/28e9d0551aa8b86905d0e878a8afd172317bdc03>

Cartographie des points d'accès aux espèces par commune en France métropolitaine à fin 2022 : <https://banque-france.articque.com/share/display/bf9af563f59a241e1acf929991fdc0942f88e406>

Contacts presse :

Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Pôle communication : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr – 01 44 87 75 44

Banque de France, Service presse : presse@banque-france.fr – 01 42 92 39 00